



**Agence de Mutualisation des
Universités et des
Établissements**

**La politique indemnitaire :
quels impacts de la globalisation des
primes ?**

Pierre RICHARD
**Chargée de mission moyens et
personnels**

Conférence des Présidents d'Université

Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

Les régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur

- ❖ près de 100 millions d'euros pour les non-enseignants,
- ❖ près de 150 millions d'euros pour les enseignants sur le budget de l'État,
 - + indemnités sur le budget des établissements.

Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

Pour les enseignants : depuis 2002, une enveloppe commune pour

❖ la prime de responsabilité pédagogique

❖ la prime de charge administrative

transférée sur le chapitre 36-11 (fonctionnement)

.

Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

L'enveloppe PRR + PA et PCA = 15,7 millions d'€.

Mais la prime d'encadrement doctoral et de recherche (48 M. d'€.) reste en dehors.

De même que les primes de recherche et d'enseignement supérieur (71,5 M. d'€.).

Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

Cette enveloppe commune permet une politique d'établissement, encourageant la prise de responsabilités, reconnaissant les nouvelles missions des enseignants, et permettant des échanges « décharges de service contre primes ».

Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

Les personnels non enseignants font l'objet d'une cinquantaine de régimes indemnitaires (47 inventoriés sur le chapitre 31-06 du budget de l'Etat).

Depuis 1999, la plupart de ceux-ci sont regroupés dans une enveloppe globale

Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

L'enveloppe globale concerne 91,3% de la dotation indemnitaire de l'Etat.

Pour les principales primes (IFTS, IAT), la dotation est calculée sur la base de 110% environ des taux moyens.

Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

Cette globalisation des dotations indemnitaires permet :

- plus de souplesse : droit à prime sur les emplois vacants.
- plus de latitude : l'établissement dispose de marges de manœuvre pour mettre en œuvre une politique indemnitaire.
- plus d'équité : il est mis fin à des pratiques non conformes aux textes.

Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

La politique indemnitaire menée par les universités tend généralement à atténuer l'inégalité entre les primes des personnels de l'ASU, et celles des personnels de recherche et de formation.

(Prime de participation à la recherche et de formation 56 M. €, contre 6 M. € pour les IFTS, et 7,1 M. € pour l'IAT).